



Recherche jurisprudences sur la possibilité d'un transfert d'ADN

Par isabellasand

Bonsoir,

pour mener une étude juridique, je recherche l'existence de jurisprudences et même d'études scientifiques qui prendraient en considération la possibilité d'un transfert d'ADN. Par exemple, un cas où l'on retrouverait de l'ADN sur une personne ou un objet, mais que la personne à l'origine de l'ADN avait seulement utilisé un autre objet sur lequel elle a déposé son adn, par exemple un tee shirt, un torchon, une serviette, et qu'une autre personne entre en contact avec cet élément porteur de l'ADN, et alors que l'ADN du premier porteur qui est absent, se retrouve sur le deuxième porteur, voir même sur un autre objet.

Pour mieux comprendre imaginons, nous avons un sujet A qui touche un objet X. Un sujet B touche l'objet X, se qui fait que l'ADN du sujet A se retrouve sur le sujet B en l'absence de contact, mais uniquement par un transfert de l'ADN, en utilisant comme vecteur d'ADN l'objet X.

J'ai trouvé une étude menée par l'université de minneapolis en 2015 qui soutien la possibilité d'un transfert d'ADN. Dans l'expérience, des individus se sont serré la main avant de tenir un couteau, des scientifiques ont retrouvé sur l'arme l'ADN de la personne qui ne l'avait pas touchée.

merci de votre aide précieuse car j'ai bien peur d'en avoir pour des mois si je recherche seule.

Par chance

les magistrats doivent être indépendants, compétents, impartiaux et intègres